



Championnat de France individuel 2012

Dames et Hommes

Art. 1 – Organisation.

A- Ce Championnat se déroule scratch.

B- Il est organisé en 2 phases :

a. Une phase régionale les 06 et/ou 07 octobre 2012.

b. Une finale nationale les 01 et 02 décembre 2012 à **BUXEROLLES (Vienne)**.

B- **La phase régionale Hommes**, qualificative pour la finale nationale, se déroule dans la région administrative concernée **si au moins 3 hommes sont inscrits**. Si ce minimum n'est pas atteint, cette phase régionale se déroule conjointement avec une autre région administrative de l'inter-région concernée (sauf La Martinique, La Réunion, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie) ; dans ce cas, c'est la région administrative totalisant le plus grand nombre de participants qui organise la compétition.

C- **La phase régionale Dames**, qualificative pour la finale nationale, se déroule dans la région administrative concernée **si au moins 3 dames sont inscrites**. Si ce minimum n'est pas atteint, cette phase régionale se déroule conjointement avec une autre région administrative de l'inter-région concernée (sauf La Martinique, La Réunion, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie) ; dans ce cas, c'est la région administrative totalisant le plus grand nombre de participants qui organise la compétition.

D- Dans chaque phase, que ce soit pour la phase qualificative, la finale ou la qualification pour la phase suivante, les égalités sont départagées par la meilleure dernière ligne, puis, en cas de nouvelle égalité, par l'avant dernière ligne et ainsi de suite ; attention, cette règle n'intervient pas pour l'attribution des titres et des médailles ; dans ce cas, on continue à appliquer la notion d'ex aequo.

Art.2 – Participation.

A- Le Championnat de France Individuel est ouvert aux licencié(e)s, de nationalité française, en règle avec la FFBSQ.

B- Ce championnat, réservé à la catégorie « élite », est ouvert aux joueurs/joueuses de la catégorie excellence. Ce choix se fait lors de l'inscription à la phase régionale et vaut pour la totalité de la compétition :

Elite

o Hommes = 190 de moyenne et plus.

o Femmes = 175 de moyenne et plus.

Excellence

o Hommes = de 175 à 189 de moyenne.

o Femmes = de 160 à 174 de moyenne.

C- Moyenne retenue.

- a. Le listing de référence est celui de **Mai 2012.**
- b. La moyenne de référence est lue dans la colonne « Moy » du listing.
- c. Les joueurs ou joueuses en 1^o année de licence ou assimilé (joueurs ayant un « P » dans la colonne première année du listing), n'ayant pas de moyenne au listing de référence ou absent(e)s de ce listing, évoluent en catégorie Honneur.
- d. Les joueurs ou joueuses, non 1^o année de licence, ayant un « S » dans la colonne « Moy » du listing de référence ou ne figurant pas sur ce listings sont classé en catégorie Excellence.
- e. Le nouveau listing, disponible sur le site fédéral, contient une colonne avec la catégorie sportive calculée en fonction de ces règles.

Art.3 - Engagements.

Le club ou le licencié individuel fait parvenir, à son comité sportif régional de rattachement, le bulletin d'engagement, édité et transmis par celui-ci, accompagné des droits fixés à 15 € par joueur/joueuse (hors frais des parties). Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par le comité sportif régional qui fixe la date limite de réception des bulletins.

Art.4 – Phase régionale.

- A- Elle se déroule dans chaque région administrative, en un lieu choisi par le comité sportif régional.
- B- Ce dernier est responsable de l'organisation de cette phase :
 - il nomme le ou les arbitres,
 - établit les horaires en accord avec les centres,
 - attribue les pistes,
 - encaisse les frais de parties (3,09 €/partie) auprès des participant(e)s,
 - règle les frais de parties au centre d'accueil.
- C- Les qualifications se déroulent sur 2 séries de 4 lignes consécutives avec changement de paires de pistes à l'issue de la première série.
- D- A l'issue des 8 lignes qualificatives, 30% (minimum 3 joueurs ou 3 joueuses) disputent 6 lignes supplémentaires en 2 séries de 3 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de la première série. Le pourcentage de finalistes peut, pour des raisons d'organisation, être ramené à un chiffre légèrement inférieur ou supérieur mais le nombre de finalistes régionaux ne peut pas être inférieur à 150% du nombre de qualifié(e)s pour la finale nationale.
- E- Le titre de Champion(ne) de Région est attribué sur le total des 14 parties et ce, sous réserve de la participation d'au moins trois (3) joueurs/joueuses.

- F- Dans le cas où la finale régionale se déroule dans une autre région administrative, le titre de Champion(ne) de Région est décerné selon les mêmes règles.
- G- Le nombre de qualifié(e)s pour la phase nationale, par région administrative et par catégorie, est fonction du nombre d'engagé(e)s par région ; il est communiqué par le Comité National Bowling, au moins 10 jours avant la date de la phase régionale.
- H- Les vainqueurs régionaux sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase nationale.
- I- En cas de forfait, la Ligue organisatrice procède au repêchage des joueurs/joueuses dans l'ordre du classement de la phase régionale. La date limite des repêchages est fixée au **Vendredi 16 novembre 2012**.
- J- Les joueurs/joueuses forfaits pour la phase nationale sont tenu(e)s de le faire savoir à leur Comité Sportif régional avant la date limite fixée au paragraphe ci-dessus.

Art.5 – Phase nationale.

- A- Les **16 meilleurs joueurs** et les **4 meilleures joueuses** de nationalité française du classement national « René FERRIE », au 31 décembre 2011, sont directement qualifié(e)s pour la finale nationale à la condition qu'ils (elles) se soient inscrit(e)s pour cette compétition auprès de leur Comité Sportif Régional dans les délais fixés par celui-ci. **Attention, un joueur/une joueuse tête de série peut concourir pour la phase régionale mais renonce alors automatiquement à sa qualification directe en finale nationale. Ce choix doit être fait au moment de l'inscription.** Dans ce cas ou en cas de désistement pour la finale nationale, la place de tête de série est ajoutée aux qualifié(e)s de la région.
- B- La finale nationale réunit les 44 hommes et 24 femmes qualifié(e)s lors des championnats régionaux et les 16 hommes et 4 femmes directement qualifié(e)s (art.5-A).
- C- Elle est organisée par le Comité National Bowling qui prend en charge les frais de parties ; aucune indemnité de déplacement n'est versée.
- D- Les conditions de jeu sont définies par la commission technique du Comité National Bowling au plus tard un mois avant la compétition ; elles correspondent obligatoirement aux normes retenues annuellement par la commission technique.
- E- Déroulement de la compétition :
 - a. Éliminatoires : Chaque participant(e) dispute 5 séries consécutives de 2 parties avec décalage de pistes à la fin de chaque série :
 - o Pistes paires (1^{re} série) ; décalage vers la droite de la deuxième à la dernière série.
 - o Pistes impaires (1^{re} série) ; décalage vers la gauche de la deuxième à la dernière série.
 - b. Demi-finale : Les 30 meilleurs hommes et les 14 meilleures dames sont qualifiés pour cette demi-finale qui se dispute sur 4 séries de 2 lignes avec décalage de pistes toutes les deux parties. Celui-ci est identique à celui mentionné au paragraphe a de l'article 5-E a. Les scores des éliminatoires sont conservés.
 - c. Finale : Les 10 meilleurs hommes et les 10 meilleures dames sont qualifiés, au total des 18

parties précédentes, pour une finale qui se dispute selon le format « Round Robin » avec une bonification de 20 quilles par victoire et 10 quilles en cas d'égalité. Les scores des éliminatoires et de la demi-finale sont conservés.

Art.6 – Titres décernés.

A l'issue de cette finale, le Comité National Bowling de la FFBSQ décerne les titres de Championne et Champion de France.

Art.7 – Représentation nationale.

Compte-tenu de la date de la compétition, la championne et le champion de France 2012 représenteront la France lors de la Coupe d'Europe Individuelle **2013**.

Art.8 – Divers.

- A- Tous les règlements généraux de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
- B- Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.